SZ/EG

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MAURICE GUNSBOURG (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Gunsbourg par la société Bouygues Bâtiment Ile de France – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, agissant pour le compte de la SADEV 94 – 31 rue Anatole France – 94300 Vincennes (création d'un accès provisoire de chantier),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Gunsbourg** à compter du **31 janvier 2024 à 9 heures** jusqu'au **30 juin 2025 à 18 heures :**

- **Interdiction de stationner** côté impair, sur le tronçon compris entre le n° 20 et la rue Jean Mazet,
- **Interdiction de stationner en dehors des emplacements matérialisés, considérer comme gênant, notamment au droit des B.A.V. (bornes d'apports volontaires),**
- **Création de deux passages piétons provisoires** en amont et en aval de l'accès provisoire du chantier,
- **Neutralisation du trottoir** côté impair face au n°20 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposés par les traversées créées provisoirement,
- **Création de seize places de stationnement provisoires en épi** sur banquette et demi-chaussée, côté impair, sur le tronçon compris entre le bateau d'accès provisoire et la rue Jean Mazet,
- **Création d'un linéaire de 20 mètres de stationnement provisoires soit quatre places,** sur demi-chaussée, côté pair, sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Industrie et l'allée Jacques Laloé,

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- **Création d'un linéaire de 20 mètres de stationnement provisoires soit quatre places,** sur demi-chaussée, côté pair, sur le tronçon compris entre l'allée Jacques Laloé et la sortie de parking du n°20,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

AUTORISE les véhicules de plus de 3,5 tonnes à emprunter ce tronçon pour les besoins du chantier.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Bouygues Bâtiment Ile de France – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 25 JAN. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon